

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2026

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil-vingt-six, le 1^{er} Avril à 18h30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Céline FARRÉ, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Présents : Céline FARRÉ, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Nicolas WISNIEWSKI, Sophie BERETTA, Arnaud SAUVAIRE, Anaïs CASIMIR-DURAND, Tony LAUVERGNE, Raphael MATHEVET, Françoise BIAGINI, Lionel CABROLIER, Gilles DUTRONC.

Absents : Marjorie COLAS ayant donné procuration à Gilles DUTRONC
Stéphanie MELLAREDE
Françoise BOUZANQUET

Secrétaires de séance : Nathalie CUOZZO et Sophie BERETTA

À L'ORDRE DU JOUR

- Approbation des procès-verbaux des séances du 25/02/2026 et du 22/03/2026
- Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
- Délégations du Conseil municipal confiées au Maire
- Désignation des délégués à la CCPS
- Désignation des représentants aux syndicats intercommunaux
- Création des commissions communales et désignation de leurs membres
- Attribution subvention exceptionnelle à l'APE

- **Approbation des procès-verbaux des séances antérieures**

Madame le Maire donne lecture des procès-verbaux des séances précédentes.

Le procès-verbal du 25 février 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Concernant le procès-verbal du 22 mars 2026, une erreur matérielle de saisie ayant été relevée, l'assemblée décide d'en reporter l'approbation à la prochaine séance du Conseil Municipal.

- **Indemnités du Maire et des adjoints (Délibération 2026/0008)**

Conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L.2123-20 à L.2123-24-2) et suite au renouvellement du Conseil Municipal, l'assemblée est appelée à fixer les indemnités des élus pour la commune (530 habitants).

Ce qu'il faut retenir :

Pour la Maire : Son indemnité est fixée automatiquement par la loi au taux maximal (44,30 %).

Pour les adjoints : Le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer leurs taux dans la limite du budget autorisé.

Décision du Conseil Municipal (adoptée par 13 voix pour) :

Le Conseil décide de fixer les indemnités mensuelles sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027) comme suit :

Maire (Céline FARRÉ) : 44,30 % (soit 1 820,86 € brut)

1er Adjoint (Didier BROS) : 11,77 % (soit 483,81 € brut)

2ème Adjointe (Nathalie CUOZZO) : 11,77 % (soit 483,81 € brut)

3ème Adjoint (Nicolas WISNIEWSKI) : 11,77 % (soit 483,81 € brut)

Ces montants respectent l'enveloppe globale autorisée. Les indemnités seront versées mensuellement et suivront automatiquement l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Madame la Maire est chargée de transmettre cette décision à la Préfecture du Gard.

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027)	Total brut mensuel en €
Maire : Céline FARRÉ	44,30%	1820,86
1er Adjoint : Didier BROS	11,77%	483,81
2nde Adjointe : Nathalie CUOZZO	11,77%	483,81
3ème Adjoint : Nicolas WISNIEWSKI	11,77%	483,81

- **Délégations du Conseil municipal consenties au Maire**

En vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a voté les attributions déléguées à Madame la Maire pour la durée de son mandat.

Décision : Adopté à l'unanimité (13 voix pour)

Le Conseil autorise Madame la Maire à exercer les missions suivantes :

- Patrimoine : gestion des propriétés communales et actes de délimitation.
- Marchés publics : passation et exécution des contrats de travaux, fournitures et services inférieurs à 14 999 € HT.
- Assurances : signature des contrats et perception des indemnités de sinistre.
- Justice : représentation de la commune en demande ou en défense lors d'actions judiciaires, incluant la fixation des honoraires des conseils (avocats, notaires, experts).
- Libéralités : acceptation des dons et legs non grevés de charges.
- Cimetière : gestion des concessions (délivrance et reprises).

- **Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux**

L'assemblée a procédé à l'élection des représentants de la commune au sein des différents organismes extérieurs. Les désignations ont été actées comme suit :

SYNDICATS	Titulaire	Titulaire	Suppléant	Suppléant
SIAEP	Nicolas WISNIEWSKI		Raphael MATHEVET	
SMEG	Céline FARRÉ	Sophie BERETTA	Raphael MATHEVET	Gilles DUTRONC
SIAHNS	Arnaud SAUVAIRE		Didier BROS	Raphael MATHEVET
SM Lens Pignèdes	Didier BROS		Gilles DUTRONC	
EPTB du Vidourle	Raphael MATHEVET			
EPTB Gardons	Raphael MATHEVET			
Pic et Etang	Didier BROS	Marjorie COLAS		

Madame la Maire est chargée de transmettre cette décision à la Préfecture du Gard.

- **Désignations à la Communauté de Communes du Pays de Sommières (CCPS) et au PETR**

Concernant la Communauté de Communes du Pays de Sommières (CCPS), l'assemblée précise que les désignations des délégués aux commissions communautaires devront être réexaminées à l'issue du conseil communautaire du 9 avril 2026, afin de s'accorder avec les nouvelles dénominations et structures qui y seront adoptées. Par ailleurs, la désignation concernant le PETR est reportée à une séance ultérieure.

- **Création et composition des commissions communales**

Le Conseil Municipal a validé la création et la composition des commissions communales. Les membres désignés sont les suivants :

Finances	Nicolas WISNIEWSKI	Nathalie CUOZZO	Gilles DUTRONC	Marjorie COLAS	Arnaud SAUVAIRE	Didier BROS	
Urbanisme	Gilles DUTRONC	Nicolas WISNIEWSKI	Didier BROS	Arnaud SAUVAIRE	Lionel CABROLIER	Raphael MATHEVET	
Appels d'affaires (CAO)	Didier BROS	Arnaud SAUVAIRE	Gilles DUTRONC	Nicolas WISNIEWSKI			
Bâtiments communaux	Nicolas WISNIEWSKI	Nathalie CUOZZO	Gilles DUTRONC	Didier BROS			
Assainissement, Réseaux, Travaux, Voirie, Sécurité routière	Gilles DUTRONC	Nicolas WISNIEWSKI	Françoise BIAGINI	Lionel CABROLIER	Nathalie CUOZZO	Didier BROS	Marjorie COLAS
Culture et Communication	Anais CASIMIR-DURAND	Marjorie COLAS	Gilles DUTRONC				
Action Sociale	à déterminer	à déterminer	à déterminer	à déterminer			
Risques incendie	Didier BROS	Raphael MATHEVET	Arnaud SAUVAIRE	Nathalie CUOZZO	Sophie BERETTA		
Ecole	Sophie BERETTA	Marjorie COLAS					
Culture	SAUVAIRE Arnaud	HERBEMONT Elie	BELLARA Céline				
Correspond Défense	Didier BROS	Lionel CABROLIER	Raphael MATHEVET				
CCID	à déterminer						
Révisions Liste Electorales	Nathalie CUOZZO	à déterminer	à déterminer				
Foyer, Fêtes, Cérémonies et Asso (Extra-municipales)	Tony LAUVERGNE	Françoise BOUZANQUET	Gilles DUTRONC	Nathalie CUOZZO			
Cadre de Vie et Environnement (Extra-municipales)	Nathalie CUOZZO	Lionel CABROLIER	Didier BROS	Nicolas WISNIEWSKI	Raphael MATHEVET	Gilles DUTRONC	Arnaud SAUVAIRE
Jeunesse et Loisirs (Extra-municipales)	Marjorie COLAS	Anais CASIMIR-DURAND	Stéphanie MELLAREDE	Nicolas WISNIEWSKI	Raphael MATHEVET	Gilles DUTRONC	Arnaud SAUVAIRE

À noter : * La composition des commissions Action Sociale, CCID reste à déterminer et fera l'objet d'une validation lors d'un prochain conseil.

- **Attribution subvention exceptionnelle à l'APE**

Au titre des interventions économiques et sociales, le Conseil Municipal accepte d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € en faveur de l'Association des Parents d'Élèves (APE).

Vote : Adopté à l'unanimité.

- **Questions et informations diverses**

Plusieurs points relatifs à la vie du village ont été abordés en fin de séance :

- Sécurité et Citoyenneté : Le déploiement du dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires » est à l'étude. Une réflexion approfondie sera menée au sein de la commission « Cadre de vie et Environnement » pour en définir les modalités d'application.
- Communication interne : Afin de fluidifier les échanges, la création d'un groupe de messagerie instantanée dédié aux élus est actée.
- Urbanisme : Une demande d'information est formulée concernant les règles de clôture en lotissement, notamment sur la hauteur maximale autorisée des murs de séparation (évoquée à 1,80 m).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a prononcé la levée de la séance à 20h00.

La Maire,



Les Secrétaires de séance,

